

MAIRIE DES 13^{ÈME} ET 14^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Mercredi 2 novembre 2022

La Séance est ouverte à 16 h 06, sous la présidence de Madame Marion BAREILLE, Maire du 7ème Secteur de Marseille.

Madame BAREILLE.- Mesdames et Messieurs, prenez place s'il vous plaît.

Je vais demander à Madame BIRGIN de procéder à l'appel.

(Madame BIRGIN, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillères et des Conseillers)

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame BIRGIN. Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer notre Conseil.

Approbation du compte rendu in extenso de la séance du Mardi 27 septembre 2022 à 15h.

Nous passons à l'approbation du compte rendu *in extenso* de la séance du 27 septembre. Y a-t-il des prises de parole ?

Nous passons aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté, merci.

LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Chers collègues, avant de démarrer ce Conseil, permettez-moi d'avoir une pensée pour notre collègue Denis ROSSI qui, vous l'avez noté, est absent aujourd'hui. Il a fait un arrêt cardiaque le 3 octobre dernier. Il a été transféré à l'hôpital et il a été opéré hier d'un triple pontage. L'opération s'est bien passée et il est actuellement en réanimation. On espère qu'il sortira de la réanimation aujourd'hui. Au nom de toute l'équipe, permettez-moi d'avoir une pensée pour ses proches, pour son épouse, son fils. Nous souhaitons bien évidemment un prompt rétablissement à Denis ROSSI. Je vous remercie.

Nous allons passer à la présentation des 23 rapports de ce jour.

RAPPORT N° 22-117 7S

FINANCES – ETAT SPECIAL D'ARRONDISSEMENTS 2023 – MAIRIE DES 13ème et 14ème ARRONDISSEMENTS

Madame BAREILLE.- Le premier concerne l'Etat Spécial d'Arrondissements pour l'année 2023. C'est Monsieur KOUBI-FLOTTE qui nous présente cet Etat spécial.

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Madame le Maire, chers collègues. Dans cette Assemblée, nous avons déjà, le 27 septembre dernier, voté ce que serait la partie recettes de cet Etat Spécial.

Aujourd'hui, on rappelle cette partie recettes et on présente également la partie dépenses. Je rappelle – mais maintenant, on le sait tous – qu'à la différence d'une collectivité territoriale autonome, enfin, de plein exercice, ce n'est pas nous qui déterminons le montant des recettes. Le montant des recettes est déterminé par la

loi et par la Mairie Centrale.

Notre seule capacité, c'est de déterminer la manière dont nous allons dépenser ces recettes, étant là encore précisé que nous n'avons pas une compétence totale pour déterminer la manière dont nous allons dépenser ces recettes, puisque nous avons des compétences d'attribution et que ces recettes, qui deviennent des dépenses, nous ne pouvons les utiliser que dans le cadre et les limites de ces compétences d'attribution.

Maintenant, pour en revenir aux chiffres, il y a deux chiffres principaux : tout d'abord, une dotation globale de fonctionnement. Cette dotation globale de fonctionnement s'élève à la somme totale de 3 004 455 euros. Elle est en légère augmentation par rapport à l'an dernier – j'y reviendrai dans quelques instants en présentant la manière dont cette augmentation va être utilisée.

Si on rentre dans le détail – mais vous avez les chiffres, je les présente rapidement – de ces 3 004 455 euros : il y a pour le fonctionnement, c'est-à-dire l'administration générale, l'entretien des bâtiments qui nous sont transférés, etc., une somme de 2 317 975 euros, les fluides, une somme de 245 715 euros, et une somme qui s'appelle dotation d'animation locale de 444 765 euros.

À côté de cette première somme globale dont le montant global s'élève à 3 004 455 euros, il y a une seconde somme, qui s'appelle dotation globale d'investissement et qui s'élève à 308 058 euros – il y a 1 000 euros de moins par rapport à l'an dernier, je reviendrai dessus dans quelques instants encore.

Encore une fois, je l'ai déjà dit à l'occasion de précédents Conseils, je le répète, cette somme qui s'appelle dotation globale d'investissement ne sert pas à réaliser des investissements au sens où on l'entend de manière générale. Elle vise à permettre des dépenses de petits équipements (panier de basket, un banc...) – ça s'appelle des investissements, mais ça reste du gros consommable.

Ça, c'est pour les grands chiffres.

Maintenant, les dépenses prévues – ce ne sont pas les dépenses réalisées – vous avez un détail assez exhaustif. Si on veut donner un peu de perspective et expliquer, synthétiser la politique qui a présidé à la détermination du choix de ces dépenses, je vois trois termes : constance, économie et priorité donnée à certains secteurs.

Constance, pourquoi ? Parce que ce budget qu'on soumet au vote aujourd'hui reprend les orientations principales du budget de l'an dernier. Il n'y a rien de nouveau vraiment sous le soleil. Pourquoi ? Parce qu'on est dans des dépenses qui sont principalement des dépenses contraintes et le montant des lignes de cette année est ainsi sensiblement identique aux montants des lignes de l'an dernier.

Ensuite, économie. Il y a deux problèmes principaux d'économie qui correspondent à une volonté politique claire, c'est le poste cabinet du Maire et le poste frais de communication. Le montant cumulé de ces deux postes diminue par rapport à l'exercice précédent de 19 000 euros (très exactement, 12 000 euros pour le cabinet du Maire et 7 000 euros pour les frais de communication).

Ensuite, les augmentations de budget, les augmentations de dépenses qui correspondent à des priorités politiques : elles sont possibles parce que nous avons eu, par rapport à l'an dernier, une augmentation du budget de fonctionnement de 226 433 euros.

Je vous donne quelques exemples de la manière dont cette somme de 226 433 euros a été utilisée. Il y a eu 100 000 euros supplémentaires pour la restauration des enfants accueillis dans les centres aérés (100 000 euros supplémentaires, ce qui n'est pas négligeable), 86 000 euros supplémentaires qui ont été répartis sur différentes lignes, qui correspondent aux prestations du service Animation dont bénéficient les enfants de notre secteur. Ensuite, une augmentation de 40 000 euros du budget Administration générale, qui vise à financer les frais d'interprète de notre collègue Monsieur BERARD, pour qui la Ville de Marseille, la Mairie Centrale refuse de prendre en charge les frais d'interprète qui lui sont nécessaires pour assumer sa mission. Et ensuite, dans cette augmentation, enfin, dans l'utilisation de cette augmentation de 226 433 euros, 19 000 euros... Non, pardon, excusez-moi. Les 19 000 euros dont je parle là, qui sont destinés à l'entretien des bâtiments, ce sont les 19 000 euros qui ont été économisés sur le poste cabinet du Maire et budget de communication.

En ce qui concerne – je fais simple – les budgets, je fais simplement un petit flash-back sur l'an dernier. Je voulais vous dire que... Non, pardon, excusez-moi. Avant de faire le flash-back sur l'an dernier, je voulais vous dire que nous maintenons dans l'investissement, nous maintenons dans le budget d'investissement, c'est-à-dire dans la manière dont nous allons utiliser les 308 000 euros de budget d'investissement, nous maintenons les priorités que nous avons déjà définies l'an dernier, c'est-à-dire 148 649 euros pour les équipements sociaux, 61 200 euros pour les équipements sportifs et 97 000 euros d'investissement pour les espaces verts. Sur les espaces verts, il y a 1 000 euros de moins que l'an dernier, mais ce qui correspond à un espace vert qui relevait avant de la compétence de la Mairie de Secteur et qui relève aujourd'hui de la compétence de la Mairie Centrale.

Pour en terminer avec cette présentation et avant de vous demander, Madame le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix, je voulais faire un flash-back sur l'exécution du budget 2022, donc un flash-back sur le budget de l'an dernier. Nous avons consacré un million d'euros aux équipements et aux équipements des centres d'animation, donc un million d'euros qui se répartissent ainsi : 385 000 euros d'investissement dans les centres d'animation, 371 000 euros d'investissement dans les équipements sportifs et 232 000 euros d'investissement dans les espaces verts.

Sur le budget de l'an dernier, il y a un million d'euros d'investissement qui a été réparti entre les centres d'animation, les équipements sportifs et les espaces verts.

Je crois en avoir terminé, Madame le Maire, et je vous remercie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur KOUBI-FLOTTE, pour ce rapport détaillé concernant notre budget de la Mairie des 13ème et 14ème arrondissements. Est-ce qu'il y a des questions ou des prises de parole ? Madame D'ANGIO.

Madame D'ANGIO.- Madame le Maire, merci.

On a déjà eu quelques explications lors de la présentation du rapport, mais nous voterons bien évidemment contre votre budget, parce que ce budget, le budget que vous nous présentez aujourd'hui, ce sont essentiellement des chiffres – ce qui compose un budget, on est d'accord –, mais il n'y a aucun projet concret

derrière.

On n'a toujours pas... On ne voit toujours pas où est-ce que vous voulez en venir, on ne voit pas le meilleur arriver dans le 13-14. On aurait aimé savoir où en est, par exemple, le Centre spécial Petite Enfance que vous deviez ouvrir à La Batarelle, je crois, si je ne me trompe pas, ainsi que l'installation des jeux PMR dans les parcs et jardins. Aujourd'hui, si je ne me trompe pas, seul le parc de La Parade a un jeu de PMR. Je voulais savoir si vous alliez en installer d'autres sur d'autres parcs et jardins, comme vous vous y étiez, me semble-t-il, engagée.

Je voudrais également savoir ce qu'il en est du squat Saint-Gabriel, puisqu'aujourd'hui, il me semble que les squatters sont toujours à l'intérieur.

Quel est le devenir pour le Centre d'animation de Saint-Théodore qui, me semble-t-il aujourd'hui, est très peu occupé et très peu utilisé ?

Vous parliez donc d'une augmentation de 100 000 euros pour l'alimentation. Alors, est-ce que c'est une augmentation pour... Je sais qu'il y a le coût de la vie qui a augmenté, on est d'accord, mais je ne pense pas autant que ce que vous prévoyez aujourd'hui. Est-ce que c'est parce que vous allez améliorer la qualité des repas de nos enfants ? Est-ce que c'est parce que vous allez augmenter les effectifs de nos centres aérés ? Parce que 100 000 euros, c'est quand même une sacrée augmentation. Tant mieux pour nos gamins, moi je suis contente s'ils ont une meilleure alimentation dans les centres aérés, mais enfin voilà, 100 000 euros, dire qu'on augmente de 100 000 euros l'alimentation des centres aérés, je trouve que c'est un peu facile comme réponse, donc si vous pouviez m'en dire un petit peu plus.

Ensuite, ce budget est opaque, si vous me le permettez. Vous parliez de transparence, vous parlez à chaque fois de transparence, mais pas de projet derrière. Vous avez augmenté la ligne divers de 45 000 euros, la 62-28. Je ne sais pas si c'est dans celle-ci que vous mettez les 40 000 euros pour la traduction, mais elle a augmenté de 45 000 euros, passant de 350 000 euros à 395 000 euros. Or, dans les divers, pour avoir fait voter à plusieurs reprises un budget au sein de cette Mairie, il y a beaucoup de choses à l'intérieur, mais je pense que pour les habitants et l'ensemble des élus qui siègent dans ce Conseil, je pense qu'il est important d'en avoir le détail. La première est de 395 000 euros, avec une augmentation de 45 000, et le deuxième divers, même s'il a un petit peu diminué, il est quand même de 589 492 euros, ce qui fait près d'un million d'euros sur ces deux lignes.

Si on pouvait avoir un petit peu plus d'explications sur les projets qui sont les vôtres, cela nous rassurerait peut-être un petit peu.

Voilà, je pense avoir fait le tour des questions que j'avais à vous poser.

Vous avez parlé d'un million d'euros que vous avez investi sur les équipements, que vous continuez aujourd'hui à flécher 148 600 euros pour les équipements sociaux, un peu plus de 61 000 pour le sport, les équipements sportifs, et 97 000 euros, je crois, pour les espaces verts. Ce sont des chiffres. Vous allez faire quoi avec cet argent ? Quel parc va être rénové ? Quel gymnase va être remis aux normes ? Quel équipement, quel centre d'animation vont être également rénovés ?

Si on pouvait avoir un petit peu plus de détails sur ce budget, ça serait sympathique. Je vous remercie.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame D'ANGIO. Ecoutez, je vais

répondre à vos différentes questions, qui sont assez comparables à celles que vous aviez déjà posées l'année dernière.

Concernant le Centre spécial de la Petite Enfance de La Batarelle, vous avez dû noter qu'il y a, au niveau national, une carence au niveau des animateurs. C'est effectivement assez compliqué de pouvoir recruter des animateurs, à quoi se rajoute également la Mairie Centrale qui est assez regardante sur tous les contrats vacataires et qui a mis en place un volume horaire qui est fixé. En gros, on a une moyenne d'heures à respecter par an, ce qui nous empêche d'avoir des contrats vacataires supplémentaires et puis de trouver également des animateurs.

Voilà, c'est assez compliqué de pouvoir ouvrir un centre supplémentaire d'un point de vue technique. Du coup, nous avons réfléchi différemment pour pouvoir accueillir nos enfants dans de bonnes conditions. Notre objectif, c'est de pouvoir s'appuyer sur des centres d'animation qui ont beaucoup de potentiel aujourd'hui. Je pense à celui de Saint-Mitre, à celui de La Maurelle également, qui ont des plateaux sportifs – par exemple, à La Maurelle, on a un tennis, un mini-foot – et qui permettraient de faire profiter nos enfants qui sont inscrits dans les centres d'animation.

On a d'autres centres d'animation pour lesquels nous n'avons pas d'extérieur et il est parfois compliqué d'avoir des activités autour du centre d'animation – je pense par exemple à Jean Jaurès. L'objectif, ce serait de pouvoir faire profiter nos enfants de centres qui sont mieux dotés.

On a commencé par celui de Saint-Jérôme où, vous avez pu le voir, les plateaux sportifs ont pu être refaits à l'école de Saint-Jérôme et nos centres aérés peuvent en profiter. On fait également des stages sportifs pendant les vacances.

Voilà, c'est pouvoir apporter des travaux supplémentaires dans les équipements dont nous disposons en Mairie de Secteur et qui ont du potentiel, pour en faire profiter nos enfants, sachant que... En plus, on a vu que quand on essaye d'organiser des activités ou des sorties à l'extérieur de Marseille, c'est parfois compliqué. On a été malheureusement contraints cet été avec des problématiques de transport, avec le marché de la Ville, où les enfants, malheureusement, se sont vu annuler leurs activités au dernier moment, ce qui est beaucoup de frustration pour les animateurs et pour les enfants.

Voilà, essayons un petit peu de profiter, on va dire, des équipements qui sont mis à disposition par la Mairie de Secteur. Notre objectif, encore une fois, c'est de faire tous les travaux nécessaires pour que nos enfants, les associations puissent en profiter pleinement. Ça, c'est notre objectif.

Vous nous dites qu'il y a beaucoup de chiffres derrière notre budget et peu de... Et vous avez du mal à voir un petit peu notre stratégie. Encore une fois, moi, je remercie et je félicite nos services, M. KOUBI-FLOTTE pour nous avoir évoqué ces chiffres. Encore une fois, c'est du factuel, donc c'est un petit peu ce que nous demandons, parce que sinon, c'est bien beau d'avoir de belles paroles, de beaux projets, et pas de chiffres derrière.

Donc effectivement, on a des chiffres. Nous avons dépensé un million d'euros cette année à date – on n'a pas encore fini l'année, donc nous imaginons que le montant sera bien plus conséquent à la fin d'année pour nos équipements. Nous avons 165 équipements transférés à la Mairie de Secteur.

Je rappelle également que ça fait partie des compétences de la Mairie de Secteur : une Mairie de Secteur doit entretenir ses équipements transférés. Nous ne sommes pas un comité des fêtes, donc voilà, notre rôle premier, c'est d'entretenir les équipements pour en faire profiter nos habitants. Nous nous y attelons, c'est pourquoi nous avons un budget qui est en hausse sur l'entretien et l'aménagement de nos équipements, donc un million d'euros qui ont été investis cette année.

Vous avez eu également la répartition de ce budget. On a sept équipements sportifs qui ont eu des travaux de rénovation cette année, à hauteur de 371 000 euros. Vous avez par exemple la rénovation du Pôle Sport des Oliviers pour 70 000 euros, on a eu le Tennis Club de Château-Gombert, le Tennis de La Rose, le jeu de boules de La Batarelle, le jeu de boules de La Chapelle où nous avons fait l'inauguration la semaine dernière, le jeu de boules de La Bégude, plus le nettoyage des différents plateaux et équipements sportifs.

Ensuite, concernant nos centres d'animation, ce sont huit centres d'animation sur lesquels nous avons fait des travaux conséquents, à hauteur de 385 000 euros : La Maurelle, Pélabon, Saint-Mitre, La Batarelle, Bon Secours, La Busserine, Font Obscure, La Marine Bleue.

Et puis enfin, nos espaces verts pour 232 000 euros, où nous avons notamment fait planter des arbres et des arbustes, ainsi que créer des jardinières. Vous avez le centre d'animation du Merlan, le jardin de La Moussière, le centre des Domaines.

Voilà, nous avons réalisé pas mal de travaux sur le budget de fonctionnement, d'investissement de la Mairie de Secteur, auxquels se rajoute bien évidemment la programmation des équipements Mairie Centrale, où là, nous sommes à 580 000 euros qui ont été alloués à notre Mairie de Secteur.

Une petite alerte peut-être pour Monsieur BOSQ, qui pourrait peut-être nous aider, parce que sur les 580 000 euros qui nous ont été alloués par la Mairie Centrale, aujourd'hui, on se rend compte qu'il n'y a que 40 % des travaux qui ont été opérés, ce qui m'inquiète un petit peu parce que nous sommes déjà au mois de novembre. J'espère que nous ne perdrons pas ce budget qui nous a été attribué en début d'année. On a du mal à joindre les services, donc si vous pouvez effectivement nous aider pour s'assurer que tous les travaux arbitrés voient le jour, sachant que nous avons une dizaine de centres d'animation qui sont prévus et également des équipements sportifs. Aujourd'hui, on a uniquement cinq gros travaux qui ont été faits sur les 14, si je ne me trompe pas, qui étaient prévus. Donc voilà une petite alerte : si vous pouvez alerter la Mairie Centrale ?

Tout ça pour vous dire que les travaux avancent. Ça nous permet effectivement de mettre à disposition des habitants un équipement remis, on va dire, en état, même si bien évidemment, nous aimerions avoir plus de budget. C'est ce que nous disons chaque année : en Mairie de Secteur, nous ne pouvons faire que de petits travaux. Les gros travaux sont réalisés par la Mairie Centrale et vous imaginez bien qu'avec une enveloppe de 500 000 euros, on ne va pas bien loin.

Concernant le squat de Saint-Gabriel, là, je me tourne encore une fois vers Monsieur BOSQ pour qu'il puisse effectivement nous aider sur ce sujet. Effectivement, c'est un sujet qui date, puisque ça fait depuis 2019 que ce centre d'animation est squatté. Si vous vous souvenez bien, une ordonnance avait été rendue le 18 novembre 2021 qui prononçait l'expulsion des occupants, leur laissant

un délai de cinq mois, donc on a bien dépassé ce délai.

Il y a eu une tentative d'expulsion le 13 juillet qui, malheureusement, a échoué. Nous avons demandé le concours de la force publique le 15 juillet, et là encore, rien ne se passe. Encore une fois, je continue à relancer la Mairie Centrale pour que le nécessaire soit fait. Aujourd'hui, nous n'avons pas de nouvelles.

On a peur, bien évidemment, qu'on nous dise qu'il y a la trêve hivernale, qu'on reparte encore une fois sur une année supplémentaire. De manière informelle, on m'a dit que la Mairie Centrale souhaitait savoir quel était le projet de la Mairie de Secteur avant de pouvoir agir, ce qui m'étonne un petit peu. J'ai envie de dire, on sait à quoi sert un centre d'animation : pouvoir accueillir les associations comme c'était le cas auparavant. Ce que nous demandons, c'est de cesser cette occupation illégale sur ce site.

J'espère que là aussi, la Mairie Centrale pourra vite agir, puisque ça fait quand même depuis 2019 que nous attendons. Voilà, Monsieur BOSQ, si vous pouvez également prendre ce sujet et le porter auprès de la Mairie Centrale ?

Sur Saint-Théodore, vous m'aviez effectivement déjà posé la question l'année dernière. Je vais vous répondre que je crois que j'ai présenté un petit peu les budgets de la Mairie de Secteur et la programmation des équipements.

J'ai envie de dire que nous allons déjà nous occuper des équipements qui sont ouverts aujourd'hui pour les remettre en état et que, malheureusement, nous n'avons pas le budget nécessaire pour rouvrir Saint-Théodore. Ça nécessite de gros travaux qui doivent être réalisés par la Mairie Centrale. Bien évidemment, c'est quelque chose que nous avons intégré dans notre demande de programmation des équipements annuelle, mais qui n'a pas pu être pris en compte du fait des travaux nécessaires. On continuera à le demander, mais malheureusement, ce n'est pas du ressort de la Mairie de Secteur aujourd'hui et nous n'avons pas la capacité de pouvoir rouvrir ce centre dans l'immédiat.

Concernant aussi l'alimentation dans les centres aérés, donc + 100 000 euros, c'est effectivement une remise à niveau par rapport au nombre d'enfants qui sont accueillis dans nos centres aérés, puisque nous avons eu, on va dire, une période de Covid les deux années précédentes, où nous avons accueilli moins d'enfants. Aujourd'hui, il faut que nous ayons des dépenses qui soient en adéquation avec notre budget. C'est donc une remise à niveau par rapport au nombre d'enfants qui sont accueillis et puis, effectivement, vous l'avez dit, par rapport à l'inflation qui va nous faire augmenter cette ligne de manière conséquente cette année.

Et enfin, pour terminer sur la partie divers, effectivement, on a deux lignes qui tombent dans le libellé divers. Ce sont les 62-28 et 62-38. C'est encore une fois une nomenclature de la Ville, donc on n'a pas le choix et ça tombe mécaniquement sur ces deux lignes.

Concernant les augmentations, vous avez vu juste : les 40 000 euros, ce sont effectivement les frais d'interprète qui sont mis sur la ligne divers.

Et après, concernant toutes les dépenses qui rentrent sur ces lignes-là, j'ai envie de dire, ce sont les mêmes que celles que vous aviez à votre époque. On a tout ce qui touche à ce qu'on appelle gratuité : ce sont les prestations qui sont mises à disposition des habitants de manière gratuite. Je pense par exemple au spectacle

du Roudelet Felibren de cet été, on a tout ce qui est *goodies*, les goûters pour les enfants et tout ce qui est prestations animation sport, et notamment l'Ecole Municipale des Sports, donc les actions qui sont faites pour nos centres aérés.

Voilà, donc ces lignes n'ont pas changé, on sait ce qu'il y a à l'intérieur des lignes et je remercie Madame LANCIEN, qui fait un travail colossal et qui nous permet vraiment d'avoir un éclairage sur nos budgets, mais malheureusement, voilà, on continuera à avoir un montant conséquent sur la ligne divers puisque ce sont des frais qui sont conséquents.

Voilà, j'ai répondu, je pense, à vos questions. Monsieur BOSQ, vous souhaitiez également prendre la parole.

Monsieur BOSQ.- Merci, Madame la Maire.

Monsieur l'Adjoint, Monsieur FLOTTE, je m'arrête un instant sur votre remarque qui laisserait croire que la Mairie Centrale ne prendrait pas le handicap suffisamment à bras-le-corps. Je vous rappellerai que c'est notre Mairie Centrale qui a instauré la traduction des langages des signes dans l'hémicycle et que Jean-Claude GAUDIN ne l'a jamais fait pendant 25 ans.

De même, sur le budget, j'aurais aimé que vous puissiez dire et vous féliciter de cette hausse de 230 000 euros. Ici, il y a une ancienne Maire et l'ancien Maire, ils peuvent attester que Jean-Claude GAUDIN n'a jamais augmenté. Vous auriez pu, sans arrêt de me prendre à témoin, Madame la Maire, vous féliciter de cette augmentation de budget.

Cette augmentation, c'est une très bonne chose, mais il faudra en faire bon usage. Ce serait par exemple organiser de nombreux événements dans certains quartiers, ce serait permettre l'organisation de moments festifs avec les habitants, mettre des moyens pour nos centres d'accueil municipaux afin que les jeunes et moins jeunes des Secteurs se sentent bien entendus, qu'ils puissent bénéficier des mêmes conditions de vie que l'ensemble des Marseillaises et des Marseillais.

Pourtant, en lisant votre budget, j'ai été pris d'un doute : où est passé le budget conséquent que la Mairie Centrale verse à notre secteur ? Ça a été dit par une partie de l'opposition tout à l'heure, mais j'ai fait moi aussi la même remarque, notamment sur les lignes 6228 et 6238. Ces trois millions de budget pèsent pour presque un tiers du budget en divers, c'est-à-dire qu'on ne sait pas à quoi il va servir.

Les postes dont on peut penser qu'ils bénéficient à nos habitants et habitantes sont quasiment stables et ne voient en tout cas pas le ruissellement de ces 230 000 euros supplémentaires que vous verse la Mairie Centrale. Pouvez-vous nous éclairer sur ces points ? Pouvez-vous garantir aux habitants du 13-14 qui regardent que le budget supplémentaire va réellement leur bénéficier ?

Dans un moment où le pouvoir d'achat est contraint, où l'inflation guette les familles avec – je l'ai lu dans *La Provence* – l'augmentation des loyers des HLM à 3,7 %, dans un moment où le pouvoir d'achat est sans cesse attaqué, il faudrait se positionner et faire un effort supplémentaire pour aider les familles en leur permettant l'accès à des loisirs, à des animations, à des moments festifs. Ce n'est absolument pas ce qui transparaît dans votre budget 2023.

Pour ce vote, nous voterons l'abstention.

Madame BAREILLE.- Monsieur KOUBI-FLOTTE, vous souhaitez

répondre à Monsieur BOSQ.

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Merci.

Je voulais reprendre trois inexactitudes. D'abord, je ne suis pas Adjoint, je suis Conseiller d'Arrondissements. Ensuite, je ne m'appelle pas FLOTTE, mais je m'appelle KOUBI-FLOTTE. Ce n'est pas grave, de toute façon, au point où on en est, rien n'est important.

Ensuite, pour en revenir à une inexactitude du budget, vous m'expliquez que la Mairie Centrale fait grand cas du handicap, mais moi, je suis en train de vous parler de manière très précise, je ne vous dis pas qu'elle ne fait pas grand cas du handicap : je n'en sais rien – je ne le vois pas, mais je n'en sais rien. En tout cas, ce que je sais et ce que je vois, c'est qu'elle refuse de prendre en charge les frais d'interprétariat de l'un de ses élus. Ça, c'est factuel, voilà, précisément.

Ensuite, vous nous dites que la Mairie Centrale nous a donné 220 000 euros. Attendez, je vais vous donner le chiffre exact – je suis chargé des finances, mais je n'ai pas la mémoire des chiffres. La Mairie Centrale nous a donné effectivement 226 000 euros de plus, mais ce que vous ne dites pas, c'est qu'elle nous a pris un million d'euros. On avait trois millions d'euros de report à nouveau et en un trait d'écriture, la Mairie Centrale a pris un million d'euros, qui correspondait pourtant à des dépenses qui avaient été votées ici, mais qui n'avaient pas forcément pu être réalisées en l'état du budget.

Je veux bien que vous nous disiez... Et, on ne le conteste pas, on l'a nous-mêmes expliqué publiquement il y a quelques minutes, en allant même jusqu'à dire comment nous allions utiliser ces dépenses-là. Je le répète : je vous confirme que la Mairie Centrale nous donne bien 226 000 euros de plus, qui seront destinés principalement à l'investissement et également au repas des enfants.

J'aurais bien aimé, pour être exhaustif, que vous reconnaissiez aussi que la Mairie nous a pris un million d'euros.

(Applaudissements)

Madame BAREILLE.- Madame PAINEAU et après, Madame BENKEDIA.

Madame PAINEAU.- Bonjour à toutes et à tous, mes chers collègues, Madame le Maire.

Je voulais juste rebondir sur la question posée par Monsieur BOSQ concernant les centres d'animation et les fêtes de quartier. En effet, ayant récupéré la délégation des associations il y a quelques mois, c'est mon vœu et celui de Madame le Maire, qui me suit et qui est tout à fait, justement, pour ce projet-là, c'est de s'ouvrir à l'animation dans nos quartiers. On est donc en train de programmer pour l'année prochaine, puisque pour cette année, les budgets étaient déjà clos, donc je n'ai rien pu proposer. Nous sommes en train de programmer cela pour l'année prochaine, où notre vœu, en effet, est que, plutôt que de faire de grosses animations, par exemple dans le parc de la Mairie, faire plutôt des animations dans chaque quartier pour l'année prochaine. On est donc en train d'y travailler et on vous fera savoir la programmation dès qu'on aura tout bouclé. Merci.

(Applaudissements)

Madame BAREILLE.- Merci, Madame PAINEAU.

Madame BENKEDIA.

Madame BENKEDIA.- Mes chers collègues, je voulais revenir sur la situation de handicap de notre collègue ici élu, Anthony BERARD. Je voulais rappeler qu'un récent décret fixe les conditions de remboursement de certains élus, avec des conditions de handicap spécifique.

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les élus locaux en situation de handicap peuvent être amenés à engager certains frais spécifiques, à savoir des frais spécifiques de déplacement ou d'accompagnement d'aide technique, à l'instar d'Anthony BERARD. Un décret du 9 mars 2021 définit les conditions de remboursement pour obtenir le remboursement de ces frais.

Désormais, les élus en situation de handicap siégeant au sein d'un établissement public, donc un EPCI, à l'instar de la Métropole, peuvent aussi en bénéficier dans cette situation, au même titre que les élus municipaux, pour le cas d'Anthony BERARD.

En outre, ce court décret compte juste six articles réévaluant le plafond de ce remboursement et les indemnités maximales susceptibles d'être versées au Maire d'une commune de moins de 500 habitants et plus.

Ces dispositions sont rentrées en vigueur à partir du 11 mars 2021. A partir de ce moment-là, factuellement, vous avez juste à faire un rappel au Maire de Marseille en lui disant qu'il a droit à des remboursements de frais pour ses interprètes. C'est la loi.

(Applaudissements)

Madame BAREILLE.- Merci, Madame BENKEDIA.

Monsieur BERARD.

Monsieur BERARD *(Interprétation en langue des signes)*.- Bonjour à tous. Justement, je voulais répondre à Monsieur BOSQ. Effectivement, je dirais les mêmes choses en ce qui concerne le décret, qui doit s'appliquer de manière concrète, mais je voudrais vous donner le contexte depuis que je suis élu.

Depuis que j'ai mon mandat, je suis allé voir la Mairie Centrale, j'ai prévenu de mes besoins d'interprète et autres, et on m'a dit : « Ne vous inquiétez pas, il y a un marché public qui est là, qui s'adresse à tous les citoyens sourds. » Ils m'ont inclus dans ce marché public. Concrètement, ça a été de me laisser de côté, moi, en Mairie de Secteur, parce que je coûtai vraiment trop cher.

On ne peut pas dire que ce soit une question d'opposition, mais si, je pense que c'est parce que nous étions du côté de l'opposition. C'est parce que j'étais dans un parti d'opposition qu'on n'a pas tellement tenu compte de mes demandes.

Je remercie d'ailleurs Madame le Maire qui a été à mes côtés, qui a mis en place ce budget. C'est rare : il n'y a pas d'autres situations de ce type. Elle a envoyé un courrier, elle a renvoyé des courriers, elle n'a jamais eu de réponse en la matière.

Monsieur BOSQ, pouvez-vous s'il vous plaît voir ce qu'il en est de ces courriers et me fournir une réponse claire sur toutes les questions que nous avons posées ?

(Applaudissements en langue des signes)

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur BERARD.

Monsieur BOSQ, vous souhaitez répondre.

Monsieur BOSQ.- Monsieur BERARD, mon cher Anthony, je ne veux pas te laisser penser que le Maire ne paierait pas l'interprète parce que tu es dans l'opposition. Je n'ose le croire, mais je prends l'engagement devant toi et devant cette Assemblée que je vais transmettre le message et faire en sorte que cette demande soit prise en compte. Merci.

(Applaudissements)

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur BOSQ.

Monsieur YATSOU.

Monsieur YATSOU.- Merci, mes chers collègues.

Effectivement, cette fois-ci, Monsieur KOUBI-FLOTTE, vous avez donné des éléments plus précis. Merci pour cet exercice, c'est beaucoup mieux que la lecture d'un tableau de comptabilité.

Je reviens donc sur certains éléments, puisque beaucoup de réponses ont été données. Il y a un élément sur lequel je n'ai pas entendu, question qui a été posée par Madame D'ANGIO, qui concerne la restauration des enfants. 100 000 euros, effectivement, est-ce que ça correspond à de l'aide qui est donnée aux familles ou bien est-ce que c'est l'amélioration des repas ? Ce serait important de le savoir.

Ensuite, vous avez parlé de plus de 100 000 euros pour les équipements sportifs. Il y a bien des équipements sportifs qui sont gérés par la Mairie de Secteur. Je vous avais interpellé il y a quelques mois sur un gymnase sur lequel des travaux n'avaient pas été faits, où il y avait une toiture qui fuit, et vous m'aviez gentiment expliqué que c'était la Mairie Centrale, comme souvent.

Ensuite, il y a un élément important sur la communication. Vous dites que vous avez diminué le budget communication. Je comprends que ça concerne la publicité plutôt, tous les effets de publicité de la Mairie de Secteur, sauf contradiction de votre part. Je voudrais vous interpellier sur un élément important sur lequel de nombreux concitoyens nous ont interpellés, c'est le renseignement à la Mairie et l'accompagnement dans les démarches administratives, puisque beaucoup de personnes se sont plaintes du fait qu'elles ne trouvaient pas de réponse, notamment par exemple sur les attestations d'hébergement : beaucoup de personnes ont été baladées entre différentes administrations.

Je suppose donc que ce budget communication ne concerne pas cet élément-là, mais je vous interpelle sur cette question-là, qui est très importante pour la vie de nos concitoyens.

Dernier élément, les dépenses sur l'énergie : vous savez que nous sommes dans une crise énergétique extrêmement grave et que ces éléments, ces factures d'énergie risquent d'exploser, comme d'ailleurs pour les particuliers. À ce titre, je sais que vous allez me répondre que c'est la Mairie Centrale qui décide des budgets. Effectivement, ça a été évoqué en Conseil Municipal et en partie anticipé par des augmentations – je cite au hasard, comme ça, l'augmentation de la Taxe foncière.

Est-ce que vous avez entrepris, à votre niveau, des actions ou des initiatives pour faire face à ce risque, puisqu'effectivement, si vous avez un budget

limité pour l'énergie, cet hiver, je ne sais pas ce qu'il va se passer, à la fois pour les institutions et pour les particuliers ? Il faudrait qu'on évite de se retrouver dans une situation où on serait obligé de couper le chauffage. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur YATSOU. Je vais répondre à vos questions et puis également à celles de Monsieur BOSQ, puisque j'ai l'impression que vous n'avez pas forcément écouté ou compris ce que j'ai pu expliquer tout à l'heure.

Effectivement, Monsieur BOSQ, nous avons 226 000 euros de budget supplémentaire et nous avons noté, lors du précédent Conseil, que nous étions satisfaits d'avoir une hausse sur notre budget de fonctionnement, mais qu'effectivement, ce qui nous est donné d'un côté nous est repris de l'autre, puisque c'est un tiers de notre report qui a été repris par la Mairie Centrale.

Un million d'euros, vous imaginez bien qu'avec un million d'euros, nous aurions pu continuer à faire des travaux dans nos équipements et que malheureusement, ça nous fait du mal de perdre un million d'euros et ça ne nous permet pas de faire toutes les manifestations et fêtes que vous aimeriez que nous puissions faire sur notre secteur.

Mais n'hésitez pas, encore une fois, à nous aider : si la Mairie Centrale souhaite coparticiper ou cofinancer des événements sur notre secteur, bien évidemment que nous y sommes favorables.

Je reprends l'explication des 100 000 euros sur l'alimentation. C'est parce que nous avons plus d'enfants qui sont inscrits dans nos centres d'animation. On réajuste donc notre budget aux dépenses réelles. Effectivement, nous avons traversé une période de Covid où nous avons un taux d'occupation de 50 % en moyenne sur nos centres aérés, donc il faut bien évidemment que nous ayons un budget qui soit adapté à nos dépenses et nous prenons, en plus, en compte l'inflation.

Pour le gymnase, Monsieur YATSOU, c'était quel gymnase, rappelez-moi, parce qu'on en a pas mal sur le secteur ?

Monsieur YATSOU.- La Visitation.

Madame BAREILLE.- La Visitation. Effectivement, on a un grand nombre de gymnases qui sont mentionnés dans les travaux que nous souhaitons faire. Il y a des arbitrages qui sont faits par la Mairie Centrale et nous n'avons pas que ce gymnase-là, malheureusement, pour lequel nous avons des problèmes d'infiltration. On sait encore toutes les problématiques que nous pouvons avoir sur le secteur. La liste est longue.

Nous faisons des travaux petit à petit par rapport à notre budget. Notre budget, vous l'avez vu, nous l'allouons en grande partie sur nos équipements, pour répondre encore à la question de Monsieur BOSQ. Je vais le redire : les compétences de Mairie de Secteur, c'est l'entretien de nos équipements (nous en avons 165). Ce sont nos centres d'animation, nos centres aérés, avec toute la partie restauration, vous voyez, qui nous coûte assez cher, l'état civil également. Ce sont vraiment trois compétences phares de la Mairie de Secteur.

Le reste du budget, nous l'allouons bien évidemment à tout ce qui peut être manifestations et événements sur le secteur, mais l'enveloppe est restreinte. N'hésitez pas, encore une fois, à nous aider.

Concernant les fluides, effectivement, la dotation de fluides, c'est quelque chose qui est déterminé par la Mairie Centrale. On a une légère hausse cette année, c'est un peu moins de 9 000 euros. Je partage, je trouve que ça paraît assez faible par rapport au contexte, mais là encore, on n'a pas la main, c'est la Ville qui détermine ce chiffre. Il est fort probable, effectivement, que nous le dépassions.

Il faut qu'on prenne en considération cette problématique, ça fait partie des sujets que nous menons en Mairie de Secteur, puisqu'on a toute une stratégie qui est tournée vers le développement durable. Quand je vous parlais du million d'euros investi sur nos équipements transférés, on a à peu près 400 000 euros qui concernent vraiment cette thématique de développement durable, où nous avons justement procédé aux réparations lorsque nous avons des infiltrations, des problèmes de toiture, donc nous avons travaillé sur tout ce qui est isolation thermique.

Nous sommes passés également à des éclairages LED, donc on a des boulodromes, des tennis et également des centres d'animation qui sont passés en éclairage LED. On va continuer. Ça va nous prendre plusieurs années, bien évidemment, pour passer en 100 % LED, mais on s'y emploie.

J'en parlais également tout à l'heure : nous avons planté pas mal d'arbres et d'arbustes dans nos jardins et nos centres d'animation. On est presque à 400 plantations depuis le début d'année, ce qui nous permet effectivement de produire de l'oxygène et de développer la biodiversité.

Voilà, en tout cas, on s'y emploie, mais il faudra effectivement que nous prenions en considération cette problématique et on sait combien ça va être dur pour les habitants, pour les ménages.

Ecoutez, Monsieur BOSQ j'en profiterai pour vous dire que qu'est-ce que la Mairie Centrale a fait comme effort pour la population, quand on voit que nous avons une augmentation de 14 % sur les impôts... Je suis un petit peu étonnée des remarques que vous pouvez me faire, quand je vois un petit peu la politique qui est menée aujourd'hui par la Ville.

Madame BOUKRINE, vous souhaitiez intervenir.

Madame BOUKRINE. - *(Intervention inaudible)*

Madame BAREILLE. - Nous sommes bien d'accord, mais on va encore m'accuser de ne pas les laisser parler, donc Madame BOUKRINE, et ensuite, on passera au prochain rapport.

Madame BOUKRINE. - Merci. Quelle évolution, merci de me donner la parole. Vous n'allez pas me couper la parole, j'espère. En tout cas, mon intervention...

Monsieur RAVIER. - Si vous donnez le bâton pour vous faire battre.

Madame BOUKRINE. - Je voulais juste relever que vous parlez de développement durable. Quand on répare une toiture, cela ne relève aucunement du développement durable. Je crois que vous confondez développement durable et juste réparation d'équipement – ça, c'est juste un petit point.

Par ailleurs, vous n'avez pas répondu à la question de Monsieur YATSOU concernant le budget alloué à la communication et à l'information.

Je vais juste vous rappeler qu'aujourd'hui, les citoyens n'ont pas accès
MAIRIE DU 7ÈME SECTEUR – Conseil d'Arrondissements du 2 novembre 2022

aux informations quand il s'agit de démarches administratives. Quand il s'agit d'effectuer des démarches administratives, certains citoyens se sont plaints récemment du fait qu'ils n'ont pas accès à l'information complète, en tout cas.

Je donne un exemple. Les attestations d'accueil aujourd'hui, quand les citoyens viennent demander une attestation d'accueil, ils n'ont pas l'accès à l'information complète, donc si le budget information, vous le restreignez, je ne sais pas si l'information dans ce sens est comprise dans ce budget. Je trouve que peut-être, vous devriez faire attention justement au budget alloué à l'information.

Peut-être que je fais rire Monsieur Clément FORTIER, je ne sais pas ce qui vous fait rire, mais les citoyens, aujourd'hui, se plaignent, et c'est mon rôle, en fait, de le faire remonter. Quand ils viennent demander une attestation d'accueil, certains travaillent et malheureusement, vous les faites balader, parfois jusqu'à six allers-retours pour leur donner une petite information sur la liste des documents à fournir. Est-ce que le budget peut-être permet d'améliorer l'information et la communication à ce niveau-là pour l'intérêt des habitants, tout simplement ?

Par contre, vous parliez d'un million que vous avez restitué à la Mairie Centrale et là, oui, vous avez peut-être restitué un million, je ne sais pas dans quel contexte, peut-être qu'il faudra le clarifier, mais vous avez eu deux millions de plus. La question se pose, merci. Deux millions de report, merci.

Madame BAREILLE.- Madame BOUKRINE, le million, on ne l'a pas donné, on nous l'a repris, donc ce n'est pas tout à fait pareil. Effectivement, les Mairies de Secteur ont un report. C'est quelque chose qui se cumule d'année en année, donc ce n'est pas quelque chose que nous avons sur notre mandat, mais ça provient du mandat précédent, voire de plusieurs mandats. On a eu une période Covid qui ne nous a pas permis, effectivement, de pouvoir dépenser l'ensemble du budget, où tout a été à l'arrêt pendant plus d'un an. Voilà, ça aura été effectivement nécessaire qu'on puisse dépenser ce budget, qui était un budget de la Mairie de Secteur, mais voilà, je pense qu'on ne va pas non plus en discuter pendant des heures.

Ecoutez, sur la communication, encore une fois, bien évidemment que toute la communication qui peut être faite auprès des habitants, nous continuons à la faire, mais, Madame BOUKRINE, si vous le souhaitez, venez faire une immersion un jour à l'état civil et vous verrez un petit peu comment cela se passe, voilà. Mais bon, je pense que les habitants sont bien reçus dans cette Mairie, ils sont bien informés quand ils viennent à l'accueil et bien évidemment que nous continuons à communiquer. Et puis, n'hésitez pas, si vous voulez...

Madame BOUKRINE.- Alors, je n'ai pas besoin...

Madame BAREILLE.- Excusez-moi, mais je ne pense pas avoir donné la parole à Madame BOUKRINE, donc est-ce que vous pouvez me laisser continuer à parler et de pas...

Madame BOUKRINE.- Je vous laisse terminer, mais par contre, je veux juste reprendre un élément, si vous permettez.

Madame BAREILLE.- Madame BOUKRINE, vous ne me coupez pas, ça ne se passe pas comme ça.

Madame BOUKRINE.- Je ne vous coupe pas, allez-y.

Madame BAREILLE.- Voilà, vous attendez. Une fois que j'ai parlé, normalement, on passe au rapport suivant, parce qu'au bout d'un moment, je veux bien qu'on fasse un échange, mais bon, voilà. C'est beaucoup de temps passé à échanger.

Madame BOUKRINE.- Si nous sommes en démocratie, je ne vous coupe pas la parole, vous avez raison, mais vous me permettez de reprendre.

Madame BAREILLE.- Madame BOUKRINE, vous continuez à me couper, donc maintenant, on va s'arrêter. Ça commence à bien faire. A chaque Conseil, ça se répète. Au beau d'un moment, arrêtez de manquer de respect. On vous demande de ne pas couper, voilà. Je pense avoir répondu à vos questions et maintenant, nous allons passer au prochain rapport.

Madame BOUKRINE.- Vous ne m'avez pas permis non plus...

Madame BAREILLE.- Madame BOUKRINE, merci.

Madame BOUKRINE.- Non, non. Je n'ai pas besoin d'immersion, les habitants parlent d'eux-mêmes, ils se plaignent d'un manque de service, qualité de service très défailante.

Madame BAREILLE.- Nous passons au vote.

Madame BOUKRINE.- Il n'y a pas de service d'attestation d'accueil...

Madame BAREILLE.- Madame BOUKRINE, je vous demanderai de vous taire, s'il vous plaît.

Madame BOUKRINE.- Bon, merci pour la démocratie, qui n'est pas du tout, on va dire, appliquée ici en Mairie du 13-14. Bravo.

Madame BAREILLE.- Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Très bien, donc le rapport est adopté, je vous remercie.

LE RAPPORT N° 22-117 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote contre des groupes Retrouvons Marseille et Rassemblement National – Abstention du groupe Printemps Marseillais et des élus non inscrits - non apparentés)

Madame BAREILLE.- Nous passons au rapport suivant. Les trois rapports qui suivent concernent des garanties d'emprunt et c'est Monsieur GALTIER qui nous présentera ces trois rapports.

RAPPORT N° 22-38744-DF – 22-118 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - SOCIÉTÉ
SOLHA PROVENCE - CONIO PLS - ACQUISITION ET AMÉLIORATION
DE 4 LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE 14ÈME ARRONDISSEMENT

Monsieur GALTIER.- Merci, Madame le Maire, chers collègues.

Il s'agit effectivement de garantie d'emprunt au profit de la société
MAIRIE DU 7ÈME SECTEUR – Conseil d'Arrondissements du 2 novembre 2022

SOLIHA pour le 14ème arrondissement. Il s'agit de quatre logements PLS dans le 14ème et l'emprunt porte sur 178 986 euros pour la banque prêteuse et la Caisse de Dépôt et de Consignation, et l'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville (50 %) et de la Métropole Aix-Marseille Provence. L'annuité s'élève à 2 939 euros.

Madame le Maire, l'avis du Groupe est de voter pour cette résolution, ce rapport. Je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur GALTIER.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté, merci.

LE RAPPORT N° 22-38744-DF – 22-118 FS EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille – Abstention du groupe Rassemblement National)

Madame BAREILLE.- Nous passons au rapport suivant.

RAPPORT N° 22-38796-DF – 22-119 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - SOCIÉTÉ
LOGIS MÉDITERRANÉE - SAINT-JUST PLI - ACQUISITION EN VENTE
EN ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT (VEFA) DE 42 LOGEMENTS
LOCATIFS SOCIAUX DANS LE 13ÈME ARRONDISSEMENT

RAPPORT N° 22-38797-DF – 22-120 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - SOCIÉTÉ
LOGIS MÉDITERRANÉE - SAINT-JUST PPP - ACQUISITION EN VEFA
DE 36 LOGEMENTS DANS LE 13ÈME ARRONDISSEMENT

Monsieur GALTIER.- Deux autres qui sont tout à fait complémentaires et qui traitent là d'acquisition en vente de futur achèvement de 42 logements, pour le premier rapport – c'est le 119 – et de 32 logements pour le deuxième, dans le 13ème arrondissement – c'est Saint-Just.

Il s'agit de se prononcer aussi sur une garantie d'emprunt, **(inaudible)** de financement, l'acquisition aussi de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), au boulevard Alphonse Daudet dans le 13ème arrondissement. C'est « Marseille Saint-Just PLI ». Là, l'emprunt porte sur une somme de 4 193 431 euros. La banque et la Caisse des Dépôts et Consignations, obtention de prêt garanti par la Ville et la Métropole Aix-en-Provence, une annuité de 145 321 euros pour le premier, et pour le second, de 73 257 euros, pareil, garantie d'emprunt 50 % la Ville ; Métropole, 50 %. Et toujours la Caisse de Dépôts et de Consignations, toujours Saint-Just et toujours le boulevard Alphonse Daudet.

Voilà pour ces 119 et 120èmes rapports. Madame le Maire, nous avons l'avis du Groupe, une abstention proposée à ces deux délibérations. Nous vous demandons de mettre le rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Pour le 119, qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur BOSQ, j'imagine pour ? On ne vous a pas vu, vous êtes pour ?

LE RAPPORT N° 22-38796-DF – 22-119 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS.

(Vote contre des groupes Retrouvons Marseille et Rassemblement National – Abstention du groupe Une Volonté Pour Marseille)

Pour le 120, j'imagine que ce sera similaire, mais qui est contre ? Qui s'abstient ? Et donc, vous êtes pour. Parfait, merci.

LE RAPPORT N° 22-38797-DF – 22-120 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS.

(Vote contre des groupes Retrouvons Marseille et Rassemblement National – Abstention du groupe Une Volonté Pour Marseille)

Madame BAREILLE.- On passe au rapport suivant concernant la Direction des Solidarité et de l'Action sociale. Madame FURFARO, s'il vous plaît.

RAPPORT N° 22-38918-DGAJSP – 22-121 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE- DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - DIRECTION DES SOLIDARITE ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration - 3ème répartition

Madame FURFARO.- Madame le Maire, mes chers collègues, bonjour.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et l'intégration, dans le cadre d'une troisième répartition concernant l'année 2022, pour un montant global de 139 000 euros.

Notre secteur est concerné par la Fédération des Bouches-du-Rhône du Secours Populaire Français pour un montant de 10 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame FURFARO.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité, merci.

LE RAPPORT N° 22-38918-DGAJSP – 22-121 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Le rapport suivant, il s'agit d'attribution de subventions à des associations animant des accueils de loisirs sans hébergement. Madame BIRGIN.

RAPPORT N° 22-38627-DJ – 22-122 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 2ème répartition 2022 - Approbation de conventions et d'avenants

Madame BIRGIN.- Madame le Maire, chers collègues.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations animant des accueils de loisirs sans hébergement, dans le cadre d'une deuxième répartition concernant l'année 2022, pour un montant global de 3 655 920 euros.

Concernant notre secteur, il bénéficiera de 929 021 euros – vous trouverez le détail des subventions dans le rapport.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame BIRGIN.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 22-38627-DJ – 22-122 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

(Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

Madame BAREILLE.- Je vous laisse poursuivre, Madame BIRGIN.

RAPPORT N° 22-38807-DS – 22-123 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 4ème répartition 2022 - Approbation de conventions - Budget Primitif 2022

Madame BIRGIN.- Madame le Maire, chers collègues.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations sportives, dans le cadre d'une quatrième répartition concernant l'année 2022, pour un montant global de 161 000 euros.

Concernant notre secteur, il bénéficiera de 18 000 euros : 3 000 euros pour l'association sportive Flamants Merlan, 12 000 euros pour l'association Club Athlétique Gombertois et 3 000 euros pour l'association Multi Passions.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame BIRGIN.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38807-DS – 22-123 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- On passe maintenant au secteur musique et arts

visuels. Madame AYCARD.

RAPPORT N° 22-38819-DC – 22-124 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Attribution de subventions
d'investissement - secteurs Musique et Arts Visuels - Approbation des
conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et
diverses associations - 3ème répartition 2022

Madame AYCARD.- Madame le Maire, chers élus, bonjour.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions
d'équipement à diverses associations œuvrant dans le secteur de la musique et des
arts visuels, dans le cadre d'une troisième répartition concernant l'année 2022, pour
un montant global de 15 500 euros.

Notre secteur est concerné par une subvention de 3 000 euros pour la
Maîtrise des Bouches-du-Rhône, pour l'acquisition d'un clavecin français deux
claviers pour l'utilisation pédagogique artistique en éducation vocale des enfants de
la Maîtrise des Bouches-du-Rhône.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame AYCARD.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38819-DC - 22-124 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Le rapport suivant, nous sommes sur des
subventions à des associations. Madame PAINEAU.

RAPPORT N° 22-38827-DGAJSP – 22-125 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS
SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE
ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA
VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT - Attribution de subventions
à des associations d'Intérêt Social - 3ème répartition 2022

Madame PAINEAU.- Madame le Maire, ce rapport a pour objet
l'approbation de l'attribution de subventions à des associations d'intérêt social
œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre Cité, dans le cadre d'une
troisième répartition concernant l'année 2022, pour un montant global de
84 600 euros.

Concernant notre secteur, il bénéficiera de 20 700 euros qui se
décomposent comme suit : 5 000 euros pour le Centre de Culture Ouvrière Le
Nautille à Frais Vallon ; 4 000 euros pour la Fédération des Bouches-du-Rhône du
Secours Populaire Français ; 10 000 euros pour l'association Le Grand Bleu ;

1 700 euros pour l'association Ligue de l'Enseignement pour le Centre Social Saint-Joseph Fontainieu.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame PAINEAU.

Monsieur DUDIEUZERE.

Monsieur DUDIEUZERE.- Madame le Maire, ce n'est pas sur ce rapport spécifiquement, mais ça concerne les rapports qui sont pour les distributions de subventions aux associations, pour dire qu'il y a un rapport qui a été oublié d'être enrôlé. Ce n'est pas dû à vos services, c'est une erreur de la Ville de Marseille. Ça concerne le rapport 26 qui nous est présenté au Conseil Municipal. Sur la présentation du rapport, ça concerne l'association The Truth – pardonnez mon accent déplorable, je n'ai pas travaillé à New York.

Il est indiqué que cette association se trouve à l'impasse Lavel dans le 2ème arrondissement, mais lorsqu'on va voir dans les annexes, dans les conventions, on se rend compte qu'en fait, c'est une association qui se trouve à l'impasse Ravel – l'impasse Lavel n'existe pas. Elle se trouve à l'impasse Ravel dans le 13ème arrondissement, ce qui explique que ce rapport aurait normalement dû être enrôlé à notre Conseil d'Arrondissements pour les 9 000 euros qui sont donnés à cette association, une association qui concerne – j'en profite pour le signaler... Le projet de l'association consiste en l'accompagnement global (hébergement, santé, emploi) de publics sous statut de réfugié et primo arrivants issus de la communauté nigériane et en situation de vulnérabilité. Inutile de vous dire qu'on aurait voté contre ce rapport et qu'on le fera au Conseil Municipal, du coup.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur DUDIEUZERE. C'est noté. Ecoutez, on le remontera à la Mairie Centrale et j'imagine qu'il doit passer du coup en Conseil d'Arrondissements du 2-3.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 22-38827-DGAJSP – 22-125 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

(Abstention des groupes Retrouvons Marseille et Rassemblement National)

Madame BAREILLE.- Rapport suivant, nous sommes sur des subventions en faveur de familles. C'est Madame LASTRAYOLI qui nous présente le rapport.

RAPPORT N° 22-38828-DGAJSP – 22-126 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 3ème répartition 2022

Madame LASTRAYOLI.- Madame le Maire, ce rapport a pour objet

MAIRIE DU 7ÈME SECTEUR – Conseil d'Arrondissements du 2 novembre 2022

l'approbation de l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des familles, dans le cadre d'une troisième répartition concernant l'année 2022, pour un montant global de 31 200 euros.

Notre secteur est concerné par une subvention de 4 500 euros pour l'Union Départementale des Associations Familiales.

Madame le Maire, je vous remercie et je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame LASTRAYOLI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité, merci.

LE RAPPORT N° 22-38828-DGAJSP – 22-126 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Le rapport suivant, nous sommes sur des subventions à des associations d'animation urbaine et c'est Madame SEMERDJIAN qui nous présente le rapport.

RAPPORT N° 22-38830-DGAJSP – 22-127 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 3ème répartition 2022

Madame SEMERDJIAN.- Madame le Maire, mes chers collègues, bonjour.

Madame le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations d'animation urbaine, dans le cadre d'une troisième répartition concernant l'année 2022, pour un montant global de 15 700 euros.

Concernant notre secteur, il bénéficiera de 6 000 euros : 2 000 euros pour l'Association des Terres Intérieures pour le Jardin Collectif de Frais Vallon ; 2 500 euros pour le Centre socioculturel des Quartiers Fondacle-Les Olives ; 1 500 euros pour l'Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations.

Madame le Maire, je vous demande bien sûr de mettre ce rapport aux voix, merci.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame SEMERDJIAN.

Qui est contre ? Qui s'abstient.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38830-DGAJSP – 22-127 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Je vous laisse poursuivre, Madame SEMERDJIAN concernant le Bel Age.

RAPPORT N° 22-38831-DGAJSP – 22-128 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur du Bel Age - 3ème répartition 2022

Madame SEMERDJIAN.- Oui, Madame le Maire.

Ce rapport a pour objet – c'est le rapport n° 128, bien sûr – l'approbation de l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des personnes du Bel Age, dans le cadre d'une troisième répartition concernant bien évidemment l'année en cours, l'année 2022, pour un montant global de 5 900 euros.

Concernant notre secteur, il bénéficiera de 2 400 euros : 1 000 euros Artmada Prod ; 1 400 euros à l'Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations pour le Centre Social Flamants Iris.

Madame le Maire, je vous demande bien évidemment de mettre ce rapport aux voix. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame SEMERDJIAN.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38831-DGAJSP – 22-128 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Pour le 129, c'est Madame BENKEDIA qui nous présente le rapport.

RAPPORT N° 22-38832-DGAJSP – 22-129 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT - Financement relatif aux subventions d'équipement aux associations 2022-2024 - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations. 2ème répartition 2022 - Approbation de l'affectation de l'Autorisation de Programme

Madame BENKEDIA.- Merci, Madame le Maire.

Pour ce rapport, nous devons nous concerter sur l'approbation de l'attribution de subventions d'équipement à diverses associations 2022-2024, dans le cadre d'une deuxième répartition concernant l'année 2022 et donc, dans cette perspective, le vote de l'affectation de l'Autorisation de Programme Mission Action sociale et Solidarité, année 2022, à hauteur de 180 000 euros.

Par ailleurs, il nous est également demandé de valider la seconde répartition de crédit de l'année 2022 à hauteur de 67 800 euros pour l'attribution de subventions d'équipement à diverses associations.

Concernant notre secteur, il bénéficiera de 3 500 euros : 500 euros pour la

Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, qui a pour objet d'acheter des équipements et du mobilier pour la nouvelle annexe du Centre Social Les Lilas ; 3 000 euros pour le Centre Social Culture Ouvrière Le Nautile (achat de matériels pour le plein air).

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame BENKEDIA.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 22-38832-DGAJSP – 22-129 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

(Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

Madame BAREILLE.- Je vous laisse poursuivre, Madame BENKEDIA.

RAPPORT N° 22-38838-DPE – 22-130 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Développement et pérennisation de l'offre d'accueil du jeune enfant - Soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance - Versement du solde des subventions 2022

Madame BENKEDIA.- Ce rapport a pour objet l'approbation de versement du solde des subventions 2022 au titre du projet d'établissement transmis par les associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance, pour un montant global de 952 000 euros.

D'autre part, il nous est également demandé de valider le versement d'une subvention de 2 000 euros au Centre Social et culturel La Garde pour l'organisation d'un temps d'échanges, de pratiques des LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) de Marseille, en partenariat avec la CAF des Bouches-du-Rhône.

Concernant notre secteur, il bénéficiera de 148 400 euros, dont vous retrouverez le détail dans le rapport : 14 000 euros pour Fail 13 ; 8 400 euros pour Episec ; 11 760 euros pour Maison de la Famille des Bouches-du-Rhône Les Griottes ; 11 760 euros pour Maison de la Famille des Bouches-du-Rhône Les Cigalons ; 11 200 euros Sauvegarde 13 Château-Gombert ; 10 080 euros Sauvegarde 13 Les Roseaux ; 7 280 pour Plif Plaf Plouf ; 9 520 pour crèche Micro-Bulles Bulle d'Alizée ; 8 960 euros pour la crèche Micro-Bulles Bulle d'Eau ; 8 960 euros pour la crèche Micro-Bulles Bulle de Savon ; 8 960 euros pour la crèche Micro-Bulles Bulle de Malice ; 7 840 euros pour la crèche Micro-Bulles Bulle de Sucre – c'est très joli comme appellation, pour la petite parenthèse – ; 10 080 euros pour Auteuil Petite Enfance ; 11 760 euros pour Les Petits Canailous ; 7 840 euros pour Familiale d'aide à domicile.

Je vous demande, Madame le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame BENKEDIA, pour ce rapport détaillé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

MAIRIE DU 7ÈME SECTEUR – Conseil d'Arrondissements du 2 novembre 2022

Rapport adopté à l'unanimité, merci.

LE RAPPORT N° 22-38838-DPE – 22-130 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Rapport suivant, Madame AYCARD.

RAPPORT N° 22-38853-DGAJSP – 22-131 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de subventions pour des actions de prévention

Madame AYCARD.- Le rapport 131.

Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions pour diverses actions de prévention concernant l'année 2022, pour un montant global de 53 200 euros.

Notre secteur est concerné par une subvention de 6 000 euros pour l'association Heart Color Music.

Madame le Maire, je demande à mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame AYCARD.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 22-38853-DGAJSP – 22-131 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

(Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

Madame BAREILLE.- Le rapport suivant porte sur le Centre Social Agora Busserine. Monsieur KOUBI-FLOTTE.

RAPPORT N° 22-38936-DAVEU – 22-132 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES EQUIPEMENTS ET DE LEURS USAGES - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - CENTRE SOCIAL AGORA BUSSERINE - AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS ET RÉNOVATION DU BÂTIMENT - RUE MATTEI - 14ÈME ARRONDISSEMENT – APPROBATION DE L'AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AUX ÉTUDES ET TRAVAUX – FINANCEMENT

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Madame le Maire, chers collègues.

Dans ce rapport, nous sommes appelés à statuer sur la rénovation du bâtiment du Centre Social Agora Busserine, ainsi que de ses abords. La rénovation du Centre Social, c'est la mise aux normes, la réfection de l'électricité et la rénovation des abords, c'est la création d'une aire de jeux, la création de sanitaires

extérieurs.

Cette rénovation est l'accessoire d'une rénovation annexe, celle qui concerne l'ensemble la « plaine des sports et des loisirs ». La mise en œuvre de cette rénovation du Centre Social Agora Busserine commande que nous validions l'affectation d'une Autorisation de Programme Mission Action Sociale et Solidarité année 2022, à hauteur de 550 000 euros.

Je vous demande, Madame le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur KOUBI-FLOTTE.

Bien sûr, Monsieur le Sénateur.

Monsieur RAVIER.- Merci, Madame le Maire. Madame le Maire, chers collègues.

Simplement, vous constatez, je ne sais pas moi, Agora, ça devrait être l'anagramme de gouffre, non, à quelques lettres près ? C'est un gouffre. Chaque année, ce sont en permanence des travaux. Quand ce n'est pas de l'entretien, ce sont des dégradations. Il ne se passe pas une année sans que l'on soit obligé de mettre les deux mains aux fins fonds de la poche pour l'Agora, qui est un Etat dans l'Etat d'ailleurs, qui ne rend compte de rien et qui a trop souvent des initiatives – pour ne pas dire des habitudes politiques.

Voilà, donc on votera contre, mais vraiment avec conviction et éléments à l'appui. L'Agora, ça suffit, il faut se calmer. L'argent du contribuable est trop précieux pour le consacrer à des gens qui ne rendent absolument pas compte de leurs activités, en plus. Merci.

Madame BAREILLE.- Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce rapport ? Nous passons aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté, merci.

LE RAPPORT N° 22-38936-DAVEU – 22-132 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille – Abstention du groupe Rassemblement National)

Madame BAREILLE.- Rapport suivant, le 133, concernant l'école élémentaire de Saint-Just Centre, Monsieur PICARELLI.

RAPPORT N° 22-38937-DAVEU – 22-133 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES EQUIPEMENTS ET DE LEURS USAGES - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - ECOLE ÉLÉMENTAIRE SAINT JUST CENTRE - CONFORTEMENT D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT - 14 RUE SAINT GEORGES - 13ÈME ARRONDISSEMENT - APPROBATION DE L'AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AUX ÉTUDES ET TRAVAUX – FINANCEMENT

Monsieur PICARELLI.- Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, bonjour.

Pour ce rapport, nous sommes consultés pour débattre de l'approbation de l'opération de confortement d'un mur de soutènement à l'école élémentaire Saint-Just Centre 1. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif, il nous faut valider l'affectation de l'Autorisation de Programme relative aux travaux, à hauteur de 110 000 euros. En effet, le mur de clôture mitoyen entre l'école et la propriété voisine date de la construction de l'école et délimite la cour au nord de celle-ci. Ce mur est devenu, au fil du temps, par le fait des aménagements du terrain de la propriété voisine, un mur de soutènement, ce qui n'était pas sa destination initiale.

Afin de mettre définitivement en sécurité la cour et la rouvrir en totalité, la Ville de Marseille va engager des travaux afin de construire des contreforts. Une procédure sera entamée contre le propriétaire voisin responsable de ces désordres.

Madame le Maire, vous vous êtes rendue une fois de plus, pas plus tard qu'il y a trois semaines, dans cette école. Ces travaux sont pour nous un soulagement. Nous alertions depuis deux ans la Mairie Centrale, en vain.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur PICARELLI. Nous sommes effectivement très heureux que ces travaux soient enfin validés par la Mairie Centrale.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité, merci.

LE RAPPORT N° 22-38937-DAVEU – 22-133 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Sur le rapport suivant, nous sommes sur des subventions allouées à des associations œuvrant en faveur de personnes en situation de handicap. Monsieur BERARD, s'il vous plaît.

RAPPORT N° 22-38902-DSSI – 22-134 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION - SERVICE HANDICAP - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2ème répartition - Approbation des conventions annexées

Monsieur BERARD (*Interprétation en langue des signes*).- Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

Sur ce rapport, quel en est l'objectif ? L'attribution de subventions à des associations que nous voulons encourager pour des personnes en situation de handicap. C'est la deuxième répartition sur cette année 2022, pour un montant global de 18 500.

Dans notre secteur, il s'agit de 18 000... C'est important que ces 18 500 soient affectés à notre secteur, et quand on regarde la répartition, il y a 1 500 euros pour l'association GERTTP, 2 000 pour l'association Défi Sport, 6 500 pour l'association RAMH, 5 000 pour l'association Trisomie 21 des Bouches-du-Rhône, 2 500 pour l'association Handitoit... 3 500 pour l'association Handitoit.

L'interprète en langue des signes.- C'est l'erreur de l'interprète et pas de Monsieur BERARD, je tiens à le dire – je fatigue un petit peu.

Monsieur BERARD (*Interprétation en langue des signes*).- Ces subventions sont très bienvenues pour ces cinq associations, qu'il faut valoriser et qu'il faut encourager, qui sont très importantes dans notre secteur. J'espère que dans les années suivantes, ces subventions seront encore bien meilleures.

Madame le Maire, je vous demande de soumettre ce rapport au vote.

Madame BAREILLE.- Merci beaucoup, Monsieur BERARD, pour la présentation de ce rapport, ainsi qu'à Hélène et ses équipes. Merci de votre présence lors de notre Conseil.

Monsieur BOSQ.

Monsieur BOSQ.- Juste un petit mot, puisque ça a fait l'objet d'une petite polémique en début de séance, pour rappeler que notre Mairie, par l'intermédiaire de Monsieur le Maire, Benoît PAYAN, ce sont 159 700 euros qui sont dédiés aux associations pour lutter contre le handicap, voilà.

J'ai passé sur le reste des rapports où la Ville de Marseille, et Monsieur le Maire, intervient notamment sur l'Agora, notamment sur la sécurité de l'école de Saint-Just. C'est tout à fait normal. Vous savez que la sécurité pour nos enfants, c'est une priorité. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur BOSQ. Nous passons aux votes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38902-DSSI – 22-134 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Sur le rapport suivant, nous sommes sur une subvention allouée à Cap au Nord Entreprendre. Madame MAKHLOUFI, s'il vous plaît.

RAPPORT N° 22-38875-DDEE – 22-135 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SERVICE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Attribution d'une subvention à l'association « Cap au nord Entreprendre » au titre de l'année 2022 - Approbation d'une convention

Madame MAKHLOUFI.- Madame le maire, chers collègues.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association Cap au nord Entreprendre, pour son rôle en matière de développement économique et d'emploi, et particulièrement dans ce contexte où le taux de chômage est élevé.

Pour rappel, Cap au Nord Entreprendre est un réseau historique d'acteurs économiques, qui œuvre à la transformation positive de l'image du territoire Nord de Marseille et qui regroupe 4 500 entreprises employeuses, 85 000 salariés et 250 000 habitants répartis sur un quart du territoire marseillais dans les 13, 14, 15 et 16ème arrondissements.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame MAKHLOUFI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38875-DDEE – 22-135 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Sur le rapport 136, Monsieur GALTIER.

RAPPORT N° 22-38935-DGAVPVPD – 22-136 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - SERVICE ACTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - 1er, 2ème, 3ème et 14ème arrondissements – Noailles - Belsunce - Chapitre - Hôtel de Ville - Saint-Mauront - Le Canet - Principe de cession à la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National « Aix-Marseille Provence » de 34 immeubles ou tènements fonciers issus du patrimoine dégradé de la 4/5 Ville, pour intégration dans l'îlot prioritaire « multi-site » du Projet Partenarial d'Aménagement

Monsieur GALTIER.- Merci, Madame le Maire, chers collègues.

Il s'agit là de rapports que nous propose la Direction générale adjointe à la Ville, toujours plus verte et toujours plus durable. Il s'agit là d'immeubles, une restructuration globale. Nous sommes concernés, nous, par le 12 bis rue Léo Lagrange dans le 14ème, mais il s'agit d'un plan d'ensemble, bien évidemment, pour restructurer foncièrement les immeubles ciblés par les travaux de recyclage et de restructuration.

Nous allons délibérer sur l'approbation du principe de cession à la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National Aix-Marseille Provence de 34 immeubles ou fonciers dépendants du domaine privé de la Ville de Marseille. Il

s'agira, pour la Ville de Marseille, de la Métropole, de l'Etat et de sept autres partenaires, d'affirmer, dans le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement signé en juillet 2019, une volonté commune de conduire des projets de renouvellement pour Marseille sur ces logements.

La SPLA, j'étais chargé de la mise en œuvre de cette concession d'aménagement. Notre secteur est donc, je le disais, concerné par l'un de ces immeubles dans le 14ème. Les modalités juridiques et financières de cette cession font l'objet d'une prochaine délibération en Conseil Municipal.

J'ajoute que sur l'ensemble de ces logements, 70 % seraient déterminés pour des logements locatifs sociaux, 25 % d'actifs cédés à Action Logement au titre des contreparties financières, et enfin, de l'habitat innovant. Sachons enfin que des appartements seront réservés, pourraient être réservés à la mise à l'abri de femmes victimes de violence.

Après en avoir déjà parlé, le groupe propose un avis favorable. Nous vous demandons, Madame le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur GALTIER.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38935-DGAVPVPD – 22-136 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Monsieur GALTIER, je vous laisse poursuivre.

RAPPORT N° 22-38942-DLLHI – 22-137 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Convention-cadre entre la Ville de Marseille et la Société Anonyme d'Economie Mixte ADOMA pour la gestion du parc d'hébergement temporaire de 60 logements aux Jardins de l'Espérance et en diffus

Monsieur GALTIER.- Nous continuons pour le rapport suivant, Madame le Maire.

Là, il s'agit d'une convention-cadre passée avec la Société Anonyme d'Economie mixte, c'est ADOMA. Nous savons qu'il s'agit de relogements temporaires de personnes qui ont été placées hors les murs et qu'il faut bien sûr reloger le temps que leur habitat soit rénové.

Pour cela, il est nous est demandé de valider une annexe financière à la convention-cadre pour un certain nombre de logements : 60 au total sur Les Jardins de l'Espérance et en diffus.

Nous avons là, nous, un montant global prévisionnel plafonné à 331 213,78 euros pour l'année 2023, ajustable par voie d'avenant en fin d'exercice. Nous sommes saisis pour nous prononcer du renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public par la mise à disposition de la parcelle communale où a été installée la résidence Les Jardins de l'Espérance, moyennant

un versement par ADOMA d'une redevance annuelle révisable chaque année d'un montant, pour 2023, de 1 500 euros.

Voilà pour l'ensemble de ce que nous propose à nouveau cette DGA et de ce parc pour lequel nous sommes concernés pour 50 logements, et 10 dans le parc diffus d'ADOMA en centre-ville.

Madame le Maire, je vous demande de mettre également ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur GALTIER.

Monsieur le Sénateur.

Monsieur RAVIER.- Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit là de tendre la main à des familles qui ont été, comme le terme le veut, mises hors les murs – quel curieux terme pour des familles qui ont été expulsées, jetées sur la voie publique.

On ne peut que souscrire à cette démarche de solidarité nationale. Il en va du plus élémentaire des actes, j'allais dire presque humanitaire, mais de solidarité première immédiate envers nos compatriotes. On devrait bien logiquement voter favorablement ce rapport, mais ce centre d'accueil ADOMA, rue Edmond Jaloux, est un véritable lieu de tous les trafics, de toutes les nuisances, de certaines violences. L'anarchie y règne depuis trop longtemps et je crains d'ailleurs que les familles, qui auront cette bonne nouvelle que d'être relogées temporairement avant de retrouver une situation plus stable, finissent par constater que ce relogement tourne à l'épreuve, voire à l'enfer dans certaines situations, parce qu'encore une fois, il y a dans ce centre toutes sortes d'individus, de clandestins qui s'adonnent à toutes sortes de trafics, y compris de faire des barbecues dans le parc, à côté même du mur de séparation entre le parc et l'autoroute. Nous étions intervenus à ce moment-là : ils ne comprenaient pas pourquoi ils ne pouvaient pas faire ce genre de repas, de cuisine. Mais cela, encore, ce n'est pas le plus grave.

Moi, j'attire votre attention sur le fait que l'enfer est pavé de bonnes intentions et que s'il est de notre devoir de tendre la main à nos compatriotes dans le besoin, il y en a qui sont dans la difficulté, ne pas les conduire vers de nouvelles difficultés, parce que ce centre-là mérite que les pouvoirs publics – ce n'est pas la Mairie de Secteur, évidemment, qui va pouvoir rétablir l'ordre, la sécurité, le bien-vivre ensemble, comme le veut la formule consacrée... Je vous invite à alerter, une fois encore, l'Adjoint de la Mairie de Marseille, l'Adjoint à la Sécurité, la Préfecture de police, pour que ces familles puissent obtenir un logement dans un premier temps et puissent s'y retrouver en toute quiétude et sécurité. Merci.

Nous voterons malheureusement contre ce rapport.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur le Sénateur.

Effectivement, j'ai reçu à deux reprises le directeur ADOMA, qui m'a fait part de toutes les difficultés sur ce site. Il faut imaginer déjà la détresse des personnes qui se retrouvent dans ces logements, où ils ont dû quitter leur logement immédiatement et ils se retrouvent dans ce site qui est aux Jardins de l'Espérance, et ont fait face effectivement à de gros problèmes d'insécurité, trafic de drogues, et donc, nous avons été alertés.

Nous avons fait déjà plusieurs courriers, que ce soit à

Madame BENMARNIA ou également à l'Adjoint à la Sécurité, Monsieur OHANESSIAN, pour que des solutions soient prises. ADOMA a demandé qu'il y ait par exemple des caméras qui soient mises à disposition du site, que l'on puisse fermer – c'est ce que nous demandons – les parcs la nuit. On sait que nous sommes dans un secteur où, malheureusement, nous devons faire face à de l'insécurité, mais malheureusement, nous n'avons pas encore eu de retour à nos demandes.

C'est bien que nous puissions voter cette convention aujourd'hui et qu'ADOMA puisse exercer, on va dire, sur le secteur et accueillir ces personnes en détresse, mais il serait important que ces personnes puissent être accueillies dans de bonnes conditions. J'espère que la Mairie Centrale sera bienveillante quant à nos demandes.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 22-38942-DLLHI – 22-137 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS.

(Vote contre des groupes Retrouvons Marseille et Rassemblement National)

Madame BAREILLE.- Rapport suivant, nous passons au pôle Santé.
Madame FURFARO.

RAPPORT N° 22-38920-DGAJSP – 22-138 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - POLE SANTE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE
- Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2022 - 3ème répartition

Madame FURFARO.- Madame le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations intervenant dans le champ de la santé publique, dans le cadre d'une troisième répartition concernant l'année 2022, pour un montant global de 66 000 euros.

Concernant notre secteur, il bénéficiera de 9 000 euros : 2 000 euros pour l'association Massabielle ; 1 000 euros pour le Centre Social Saint-Just ; 6 000 euros pour l'association Réseau 13.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame FURFARO.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38920-DGAJSP – 22-138 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Nous passons au dernier rapport de notre Conseil, le 139. Madame PAINEAU.

RAPPORT N° 22-38932-DGAVPVPD – 22-139 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - MISSION RENOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - POLITIQUE DE LA VILLE - PROGRAMME DSU - 3ÈME SÉRIE D'OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2022 - APPROBATION DE L'AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Madame PAINEAU.- Madame le Maire, pour ce rapport, nous sommes appelés à voter en faveur de l'affectation de l'Autorisation de Programme en vue du versement de subventions correspondant à diverses actions s'inscrivant dans ce cadre d'intervention, et ce pour un montant global de 430 707 euros.

Concernant notre secteur, il bénéficiera de 76 270 euros, répartis comme suit : 5 000 euros pour l'association Femmes Familles Provence Médiation Médias et 71 270 euros pour l'association La Part du Peuple.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame PAINEAU.

Monsieur le Sénateur.

Monsieur RAVIER.- Merci.

La Part du Peuple, cette association qui est adossée au projet de l'Après M – l'Après M, c'est donc l'après McDonald's, là-bas, du côté de Picon, au pied de Sainte-Marthe.

Les mois sont passés et on a sans doute, pour certains, oublié les conditions de l'installation de l'après M, qui est le résultat d'un véritable acte de piraterie, de piraterie ! Ils ont pris possession d'un site, en l'occurrence d'un restaurant – le mot est peut-être un peu fort quand il s'agit de ce genre de cuisine. Ils ont pris possession de locaux privés qui appartiennent à la société McDonald's, ils l'ont volé – je ne trouve pas d'autres termes – avec bien sûr des discours, le discours social reposant sur la nécessité de répondre aux besoins immédiats d'une population locale en détresse.

On ne rappellera pas quel était le coût, pour un client McDonald's, quand on était du quartier : les prix défiaient toute concurrence, ils étaient quasiment gratuits. Pas étonnant que ce McDonald's ait eu des difficultés à dégager des bénéfices.

Au-delà de ça, un acte de piraterie, qui était donc la volonté d'associatifs, de militants associatifs que l'on placera plutôt à gauche, voire à l'extrême gauche de l'échiquier politique, et dont l'action a été validée par la Mairie Centrale par l'achat, et puis offert ensuite à ces pirates.

Moi, je trouve ça assez extravagant, car il s'agit, au-delà de l'acte, ou à partir de cet acte, d'un message envoyé aux entrepreneurs qui seraient éventuellement intéressés pour s'installer dans nos quartiers... Dans les quartiers Nord à Marseille, du jour au lendemain, on peut vous délester, non plus simplement – ce qui est déjà un traumatisme – de votre collier en or, de votre montre, de votre voiture, mais on peut maintenant vous voler votre entreprise, vos locaux ! C'est extravagant.

Moi, je n'ai pas oublié cet acte de piraterie et l'image que cela a donné de

nos quartiers, l'image que cela a donné de Marseille au monde économique. En plus, Marseillais, nous sommes encore une fois de plus, j'allais dire, humiliés aux yeux de la France entière. Ce n'est pas parce que les mois ont passé que l'on doit valider cet acte, que l'on doit finalement en venir au fait que voilà, écoutez, ils sont là, ils sont là, les locaux ont été récupérés, maintenant, passons à l'étape suivante. Non ! Non ! J'allais dire, je ne mets pas un genou à terre devant ce qui constitue encore une fois un acte délictuel.

Même l'ancien député de la circonscription, Saïd AHAMADA, a eu le plus grand mal, alors qu'il accompagnait les Présidents des CIQ du 14ème pour négocier, pour discuter – je dis bien négocier – avec les nouveaux propriétaires autoproclamés, a eu affaire à des gens d'une violence verbale, et presque physique.

Continuons donc dans cette volonté d'imposer leur vue, après avoir, comment dire, piraté ces installations. Donc, ce n'est pas parce que c'est fait que l'on doit acquiescer, que l'on doit confirmer. Il n'y a aucune raison pour que nous participions, de près ou de loin, volontairement ou involontairement, à ce qui est encore une fois un acte tout à fait extravagant et largement condamnable.

Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

Madame BAREILLE.- C'est noté, Monsieur le Sénateur. Je vous propose donc que nous passions au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 22-38932-DGAVPVPD – 22-139 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille – Abstention du groupe Rassemblement National)

Madame BAREILLE.- Merci à vous tous pour votre présence et participation, et merci aux Services pour le travail effectué. Bonne soirée.

(La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 17 h 39 par Madame Marion BAREILLE, Maire du 7ème Secteur)